

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMBRUMESNIL DU VENDREDI 27 AVRIL 2018 A 18H30**

L'an deux mil dix-huit, le 27 avril, à 18 heures 30, le **Conseil Municipal**, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'Ambrumesnil sous la Présidence de Monsieur Norbert Letellier, Maire d'Ambrumesnil.

Date de Convocation

20 avril 2018

Etaient présents : MM. et Mmes Norbert Letellier, Eric Lebourg, Béatrice Creignou, Angélique Letellier, Pascale Moka, Mickaël Quibel, Alain Reine, Isabelle Ridet, Dominique Sancier

En exercice: 14

Nbre de Conseillers

Absents/Excusés : Mme Sophie Dupuis, Mme Monique Forestier, Mme Ginette Legouez-Delannoy, M. Alain Bodot, M. Julien Hébert

Présents : 9

Pouvoir de Mme Sophie Dupuis à Mme Pascale Moka  
Pouvoir de Mme Ginette Legouez-Delannoy à M. Eric Lebourg  
Pouvoir de M. Alain Bodot à M. Norbert Letellier  
Pouvoir de Mme Monique Forestier à Mme Angélique Letellier

Votants : 13

Secrétaire de Séance : Madame Angélique Letellier

Ordre du jour :

1. Adoption du compte-rendu de la séance précédente
2. Participation au SIVOS d'Ouille-la-Rivière, Saint Denis d'Aclon et Ambrumesnil
3. Montant de l'aide au transport scolaire pour les enfants scolarisés au collège Jean Cocteau
4. Montant des bons de fournitures scolaires
5. Subvention aux Ambrumesnilais désirant passer le BAFA
6. Elections de délégués aux syndicats Intercommunaux en remplacement de Madame Sylvie Aurégan
7. Travaux de curage de la mare
8. Réparation de l'harmonium présent dans l'église
9. Organisation de la fête de la musique ainsi que la Saint Eloi
10. Point sur le logement au-dessus du commerce
11. Questions diverses

**1. Adoption du compte-rendu du vendredi 30 mars 2018**

Monsieur le Maire revient sur un point du compte-rendu :

- Reprise du commerce et location du logement : Monsieur Letellier explique que les travaux pour fermer les accès communs entre le local commercial et le logement sont en cours. Monsieur Alain Yennek, nouveau gérant du commerce, demandait à ce que soit installée une cloison transparente entre le bar et l'épicerie. Après concertation avec celui-ci, cette cloison pourrait être un handicap au bon fonctionnement du bar. Cet aménagement ou toute autre séparation sera envisagée ultérieurement.

- OKOTOP : L'installation des six moutons d'Ouessant a eu lieu le jeudi 26 avril après-midi avec succès.

- Ouverture de l'aire de jeux : Monsieur le Maire confirme l'ouverture de l'aire de jeux. Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques à formuler sur ce compte-rendu.

Aucune n'est formulée.

Il demande de passer au vote.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

## **2. Participation au SIVOS d'Ouille-la-Rivière, Saint Denis d'Aclon et Ambrumesnil**

Les Membres du Conseil Municipal,

Considérant que la participation en qualité de commune adhérente pour l'exercice 2018 pour le SIVOS d'Ouille-la-Rivière, Saint Denis d'Aclon et Ambrumesnil se monte à 42 236.00 €

... après avoir délibéré, à l'unanimité :

**APPROUVENT** le versement de la participation communale s'élevant à 42 236.00 €

### **Arrivée de Madame Isabelle RIDEL à 19h10**

## **3. Montant de l'aide au transport scolaire pour les enfants scolarisés au collège Jean Cocteau**

Monsieur Letellier explique que la charge d'une famille pour un enfant prenant le car pour aller au collège s'élève à 130,00 euros.

La Communauté de Communes Terroir de Caux a repris la compétence du transport scolaire et prend à sa charge à compter de la rentrée de septembre 2018 la somme de 65,00 euros, reste à la charge des familles 65,00 euros.

16 enfants d'Ambrumesnil sont concernés.

Les Membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**DECIDENT** de maintenir la prise en charge des frais de transport de chaque élève de la commune scolarisé au collège Jean Cocteau d'Offranville à hauteur de **40,00 €**, pour l'année scolaire 2018/2019 ce qui engendrera un reste à payer pour les familles de 25,00 euros par enfant.

## **4. Montant des bons de fournitures scolaires**

Les Membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**DECIDENT** d'augmenter la valeur du bon d'achat de fournitures scolaires attribué aux enfants âgés de 18 ans maximum et fréquentant le collège ou le lycée pour l'année scolaire 2018-2019 à hauteur de **35 €**

Ceux-ci devront impérativement être utilisés avant le 31 décembre 2018

## **5. Subvention aux Ambrumesnilais désirant passer le BAFA**

Monsieur Letellier expose que la Communauté de Communes Terroir de Caux propose un centre de loisirs d'un mois sur les grandes vacances sur cinq centres avec ramassage dans chaque commune inscrivant des enfants. Pour ce faire, ils ont besoin de jeunes ayant le BAFD (brevet d'aptitudes aux fonctions de directeur d'accueils) et/ou un BAFA (brevet d'aptitudes aux fonctions d'animateur). Le passage du BAFA peut coûter entre 800 et 1200 euros à la charge du jeune et /ou de sa famille. La Communauté de Communes peut prendre en charge 200 euros par an sur deux ans aux jeunes qui souhaitent passer le BAFA. La commune pourrait, elle aussi, subventionner des jeunes Ambrumesnilais désirant passer leur diplôme.

Monsieur le Maire propose de subventionner à hauteur de 100 euros par an sur deux ans, chaque jeune d'Ambrumesnil se présentant en mairie et désirant passer son BAFA.

Cette information sera diffusée sur le site de la commune, au travers d'un Brumesnil'Infos et dans le journal communal de l'année.

Les Membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

**VOTENT** pour le versement de cette subvention

## **6. Election de délégués aux Syndicats Intercommunaux en remplacement de Madame Sylvie Aurégan**

Suite aux élections municipales de 2014, le Conseil Municipal **à l'unanimité**, avait désigné les délégués titulaires et suppléants aux Syndicats intercommunaux comme suit :

*-Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire Ambrumesnil, Ouville la Rivière, Saint Denis d'Aclon (SIVOS)*

Titulaires : Norbert Letellier, Mickaël Quibel, Sylvie Aurégan-Burel

*-Syndicat Départemental d'Energie (S.D.E.76)*

Titulaire : Norbert Letellier

Suppléant : Sylvie Aurégan-Burel

Madame Sylvie Aurégan ayant quitté son poste au sein du conseil municipal au 31 décembre 2017, Monsieur le Maire propose de la remplacer à son poste de titulaire ou de suppléante au sein des différents syndicats.

Les Membres du Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité** votent pour ces changements :

*-Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire Ambrumesnil, Ouville la Rivière, Saint Denis d'Aclon (SIVOS)*

Titulaires : Norbert Letellier, Mickaël Quibel, **Béatrice Creignou**

*-Syndicat Départemental d'Energie (S.D.E.76)*

Titulaire : Norbert Letellier

Suppléant : **Mickaël Quibel**

## **7. Travaux de curage de la mare**

Monsieur le Maire donne le montant du devis de l'entreprise Halbourg qui travaille par aspiration pour le curage de la mare : 6 240,00 euros TTC.

Un deuxième devis a été demandé mais l'entreprise en question travaillait avec une

pelleteuse qui aurait déchiré la bâche présente au fond de la mare.

Monsieur Letellier donne la parole à Madame Creignou qui a procédé à une pêche d'observation dans la mare d'Ambrumesnil et qui donne ses conclusions :

« L'arrêté du 19 novembre 2007 fixe la liste des amphibiens et des reptiles protégés, nous avons donc procédé à un inventaire des espèces présentes pour déterminer la date du curage : printemps ou fin d'automne.

La mare est envahie par une plante dite invasive : la myriophylle du Brésil, on y voit des carcassins (poissons rouges) qui sont carnivores donc nuisibles car ils mangent toutes les larves de libellules, de tritons, les coléoptères et insectes aquatiques, ils détruisent la faune locale. Nous n'avons trouvé que des limnées (escargot d'eau), des têtards de crapauds et de grenouilles et des gerris (punaise d'eau). Aucun animal ne figure dans la liste de l'arrêté du 19 novembre 2007. La mare peut donc être curée prochainement.

Pour essayer d'éradiquer la myriophylle, tout sera enlevé et nous remettrons des plans sains de nénuphar, des poissons de huit à dix centimètres qui vivent en bancs, qui mangent les algues et les insectes volants, en particulier les moustiques. Ce sont des ables de stymphale.

Les libellules reviendront et pourront se reproduire dans la mare. Avec le temps d'autres amphibiens : tritons, crapauds accoucheurs, des insectes aquatiques (notonectes), des coléoptères aquatiques (dytiques) viendront peut-être repeupler la mare. »

Monsieur Letellier expose qu'un article sera mis sur le site pour rassurer les habitants d'Ambrumesnil et que par la suite l'entreprise Halbourg procédera au curage.

Les Membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

**VOTENT** pour le curage de la mare par l'entreprise Halbourg

Les Membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité des voix (2 contres – 2 abstentions)** :

**VOTENT** pour éradiquer le nénuphar dans sa totalité

Un nouveau nénuphar sera implanté par la suite ainsi que des poissons.

Monsieur Letellier donne la parole à Monsieur Lebourg.

Celui-ci a fait des recherches pour implanter des canards sur la mare une fois curée. Le but premier des canards étant de manger la plante invasive. Pour ce faire, il lui a été conseillé de prendre des canards de surface qui restent la majorité du temps sur la mare et pour le nettoyage du pourtour, une race de petites oies sachant que ces animaux ne mangent pas les poissons.

Un apport de nourriture sera installé en bordure sous la forme d'une mangeoire.

Pour donner plus de place à ces nouveaux animaux, il est question d'agrandir les berges et d'organiser le pourtour pour permettre aux visiteurs d'admirer cette nouvelle mare.

## **8. Réparation de l'harmonium présent dans l'église**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Lebourg. Celui-ci explique qu'il y a un harmonium dans l'église qui est en piteux état et désaccordé. Cet harmonium date de 1860, fait partie du patrimoine de la commune, est constitué en partie de matières nobles et d'après des spécialistes a un très bon son.

La dernière réparation date de 1915.

Une remise en état totale de cet instrument pourrait allonger sa fonctionnalité de 50 ans voire plus.

Il serait question de le remettre à sa place d'origine c'est-à-dire le cœur de l'église.

Monsieur Letellier expose que Monsieur François Quibel, ancien docteur, était à la recherche d'un harmonium sur la paroisse qui pourrait être déplacé d'église en église et qui serait la propriété de plusieurs communes. Chaque commune ayant son propre matériel, un achat groupé a vite été oublié.

La question se posait donc de rénover celui du village si le jeu en valait la chandelle...

Deux devis ont été établis, quasiment semblable, 3 200,00 euros.

Par la suite, si la commune décidait de faire ses réparations, Monsieur Letellier appuie sur le fait qu'il faudrait lors des messes, des fêtes et manifestations, voire un concert ou deux dans l'année, profiter de cet harmonium.

Les Membres du Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité** :

**VOTENT** pour la rénovation de l'harmonium par l'entrepreneur Alain Boulais

## **9. Organisation de la fête de la musique ainsi que la Saint Eloi**

Monsieur le Maire a eu une proposition de l'école de musique de Luneray qui sera gratuite pour la commune.

En conséquence, la nouvelle date de la fête de la musique est fixée au samedi 23 juin, contrairement à ce qui avait été dit lors de l'élaboration du journal communal.

De 15h45 à 17h00, élèves en individuel et petits ensembles

De 17h00 à 17h30, petit concert dans l'église avec les professeurs

Dans la salle du Parvis aura lieu une exposition d'anciens instruments

De 18h00 à 18h30 atelier de musique junior

Monsieur le Maire espère que la restauration rapide sera assurée par le nouveau gérant du commerce.

A partir de 21h00 un groupe se produira dans la salle du Parvis.

La communication se fera en liaison avec la Communauté de Communes Terroir de Caux qui est partie prenante.

Monsieur Letellier propose également de demander le prix auprès de l'entreprise Euroflex pour des banderoles qui seront accrochées aux entrées du village.

Une exposition de peinture proposée par l'école de peinture de Madame Sviatlana Vertsinskaia aura lieu en même temps.

La fête des voisins aura lieu le samedi 19 mai. Elle sera organisée de la même manière que l'an dernier, apéritif offert ainsi que des saucisses merguez en accompagnement. Monsieur Jonathan Vallet s'occupera de l'animation musicale.

La Saint Eloi sera le samedi 16 juin. L'église sera décorée.

## **10. Point sur le logement au-dessus du commerce**

Monsieur Letellier expose que Monsieur et Madame Bonnet arrête le commerce samedi 28 avril midi.

Monsieur Yennek, nouveau gérant, règle encore quelques documents administratifs et devrait arriver fin mai dans le meilleur des cas, en juin si son dossier prenait du retard.

Le commerce sera en tout état de cause fermé un mois minimum.

Monsieur Yennek ne souhaitant pas le logement, la commune se propose de le louer.

Le logement et le commerce formant une seule et unique entité, la location de ce logement s'avère plus compliqué qu'il n'y paraît.

Le SDIS a été prévenu qu'une cloison a été montée pour fermer l'accès commun entre le logement et le commerce. Nous attendons leur réponse.

Monsieur le Maire explique qu'il s'est rapproché de Maître Vannier pour établir un bail.

Celui-ci l'informe qu'un bail pour une commune doit être d'une durée de 6 ans sans clause restrictive c'est-à-dire qu'il n'est pas possible d'inclure le fait que le bail puisse être cassé en amont des six ans si un nouveau gérant s'installait et que celui-ci veuille profiter du logement.

Les Membres du Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité** :

**VOTENT** pour qu'un bail de six ans soit établi pour la location du logement au-dessus du commerce

## **11. Questions diverses**

- Prochain conseil municipal le vendredi 29 juin
- Point sur la visite de Penly prévue le mercredi 20 juin à 14h30, la réponse définitive doit être envoyée 15 jours avant la date de la visite
- Un devis a été demandé à l'entreprise KANGOUROU pour faire de la signalétique horizontale. Coût de l'opération 2 664,00 euros. La Direction des Routes s'est engagée à refaire l'écoulement d'eau sur la Départementale au carrefour du Tessy courant du deuxième trimestre
- Monsieur Letellier est dans l'attente d'un devis pour de la signalétique verticale. Installation de bimâts gris liseré blanc plaques grises écriture blanche aux points stratégiques du village avec indication des salles, des entreprises et des fermes

L'ordre du jour étant épuisé à 21h10, Monsieur Norbert Letellier remercie l'ensemble des membres présents et lève la séance.